



## Demande de renseignements divers (important)

Par **copycat**, le **04/01/2009** à **22:52**

Bonjour,

mon père est résidant en milieu hospitalier depuis aout 2007, et depuis j'ai été désigner par je ne c'est qui et comment, comme sous couvert, c'est à dire que je reçois a mon domicile des factures de frais de séjours a son nom. j'ai demander a plusieurs reprise à la trésorerie des hopitaux de paris de ne plus etre sous couvert de mon père car je ne suis pas seule enfant dans la famille mais en vain. Y a t-il un loi qui oblige un enfant majeure a etre sous couvert d'un parent ? j'ai des frères qui ne veulent pas s'occuper du "cas" de notre père, et moi je ne peux plus gérer cette situation seule car cela devient trop pesant pour moi. mes frères ont ils une obligation a s'occuper de notre père ?

J'ai un problème aussi avec notre grand mère paternel, elle dois rentrer en maison de retraite mais personne de la famille veu s'occuper des papiers administratifs, y a t-il un loi qui dit que tout les petit enfants doivent s'investir dans les démarches ?

J'ai une autre question qui n'a rien avoir avec mon père et ma grand-mère; j'ai un de mes frères qui m'a porté des coup en aout 2008 devant témoins, j'ai été en urgence a l'hopital suite aux coup, j'ai eus des lésions au niveau du crane. Depuis je ne souhaite plus avoir de nouvelle de ce frère, mais lui par contre me menace fréquement. J'aurai pus porter plainte mais je ne l'es pas fait par peur de représaille. Est ce que je peux encore porter plainte aujourd'hui, que ce soit une plainte ou main courante auprès du commissariat de ma commune ?

J'espère ne pas trop vous en demander, et j'espère que vous pourrez répondre a toute mes interrogations, car je m'inquiète vraiment de ces situations délicate pour moi à surmonter au quotidien.